



Code de conduite de BD



BD

Advancing the
world of health

Chers collègues,

Notre environnement de travail est en évolution constante et rapide. Les entreprises s'efforcent diligemment de rester au fait des nouvelles lois et des réglementations, et nouveaux usages industriels auxquels elles sont censées se conformer.

BD se fait fort du très haut standard qu'elle maintient dans la conduite de ses affaires. Notre engagement va au-delà de la conformité à la loi car il repose sur la ferme conviction que le meilleur moyen de se faire une bonne réputation et de valoriser ses clients, collaborateurs, actionnaires et communautés est d'être loyal, honnête et de respecter des règles d'éthique dans la conduite de nos affaires et dans notre comportement personnel au travail. Agir avec intégrité est crucial à la réussite et à la réputation de BD.

Les Valeurs de BD dictent son orientation : « Nous faisons ce qui est juste. » Le présent Code de conduite a été élaboré dans le but de définir et de clarifier ce qu'attend BD de ses collaborateurs en matière de comportement éthique et légal, une obligation qui est en fait une condition de continuité d'emploi. Le but est de ne pas sacrifier les valeurs de BD sur l'autel de nos objectifs commerciaux. Ce Code contient des informations et des conseils pour trouver des solutions aux problèmes qui peuvent survenir au cours de nos opérations.

Si vous n'êtes pas sûr de savoir comment répondre à une situation particulière, si un aspect quelconque de ce Code manque de clarté ou si vous avez des questions ayant trait à la conduite des affaires ou à la conformité, vous pouvez obtenir de l'aide de plusieurs façons :

- Vous devez pouvoir parler en toute aise de vos préoccupations avec votre supérieur hiérarchique.
- Vous pouvez également contacter votre responsable des Ressources humaines.
- Vous pouvez contacter la ligne d'assistance confidentielle de BD ETHICS HELPLINE décrite dans le Code dans la mesure autorisée par les lois et réglementations locales (1-800-821-5452 pour l'Amérique du Nord). Veuillez consulter la liste de numéros de téléphone de la ligne d'assistance de BD en matière d'éthique figurant à la fin du Code de conduite, indiqués par pays et accompagnés d'instructions de composition. Des services de traduction sont à votre disposition.
- Vous pouvez également envoyer un courriel à Ethics_Office@BD.com.
- Vous pouvez contacter un représentant de l'équipe Éthique et conformité, notamment le responsable des questions d'éthique, Aaron Pettit ou Patti Russell.
- Si vous désirez déposer une plainte ou exprimer des préoccupations ayant trait à la comptabilité, la vérification comptable interne ou un audit, vous pouvez appeler la ligne d'assistance téléphonique de BD en matière d'éthique (ETHICS HELPLINE) susmentionnée ou envoyer un courriel à : Director, Ethics, 1 Becton Drive, MC089, Franklin Lakes, New Jersey 07417.

Veuillez prendre le temps de lire cette documentation attentivement et intégralement. Chez BD, le comportement éthique et légal est l'affaire de chacun. Comme mentionné dans nos Valeurs fondamentales, « nous acceptons notre responsabilité personnelle » et « nous faisons ce qui est juste ». Depuis 1897, la grande réputation dont jouit BD en termes de qualité, d'intégrité et de bonne volonté est le fondement même de son succès. Le maintien de cet avantage joue un grand rôle dans la continuité de notre réussite, et chacun d'entre nous doit en assumer la responsabilité.

Je vous remercie de votre ferme engagement à maintenir les Valeurs de BD.

Salutations distinguées,



Vincent A. Forlenza
Président du conseil, président-directeur général



Table des matières

1 Introduction

- 2 Périmètre d'application
Notre règle fondamentale : « NOUS FAISONS CE QUI EST JUSTE »
- 3 Une condition d'emploi
Aucun engagement d'emploi
Responsabilité personnelle de conformité
Un document évolutif
Absence de représailles

4 Principes fondamentaux

- 5 **Valeurs de BD**
Nous faisons ce qui est juste
Nous prenons notre responsabilité personnelle
Nous anticipons sur les défis que nous lancent les patients et clients du monde entier et nous y répondons
Nous procédons constamment à des innovations et à des améliorations
Nous nous respectons, nous collaborons ensemble, nous nous motivons mutuellement et veillons les uns sur les autres

- 6 **Attentes**
Attentes vis-à-vis des collaborateurs
Attentes particulières vis-à-vis des collaborateurs ayant des fonctions d'encadrement

- 7 **Poser des questions et exprimer vos préoccupations**
Questions relative à la comptabilité ou à l'audit

- 8 Bureau de l'éthique et ligne d'assistance téléphonique de BD en matière d'éthique
Application uniforme de ce Code
Informations concernant l'éthique et les politiques associées sur l'Intranet de BD

- 9 Dispenses et amendements
Formation
Certification périodique

Valeurs de BD
Nous faisons ce qui est juste

11 Conflits d'intérêt

- 13 Investissements et intérêts financiers
- 14 Délit d'initiés
Relations d'affaires avec les membres de la famille ou parents proches
- 15 Emploi extérieur
Participation à des activités civiques et bénévoles
Affiliations extérieures
Opportunités d'affaires

Valeurs de BD
Nous procédons constamment à des innovations et à des améliorations

17 Intégrité au sein de l'entreprise

- 18 **Problèmes sur le lieu de travail**
Diversité
Égalité d'accès à l'emploi
Harcèlement
- 19 Violence sur le lieu de travail
Utilisation des technologies d'information
- 21 Médias sociaux
Accès à et protection des données personnelles relatives aux collaborateurs et aux clients
- 22 Droits de l'homme

Valeurs de BD
Nous prenons notre responsabilité personnelle



Table des matières

24 Intégrité dans les rapports aux autres

25 Traitement équitable, courtoisie dans les affaires et transparence

26 Relations clients/fournisseurs

Remises, escomptes, crédits et primes

27 Politiques d'achat et relations avec les fournisseurs

Dons aux œuvres de bienfaisance et bourses

28 Transactions avec les gouvernements et les fonctionnaires

Loi FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) et autres lois anti-corruption

Paiements ou remboursements versés à des fonctionnaires

29 Exactitude des documents comptables

30 Actions des agents et des représentants

Activités politiques

Contributions aux campagnes politiques

Activités de lobbying

31 Impôts, taxes et droits de douane

31 Relations avec nos concurrents

Lois antitrust et de la concurrence

Informations sur la concurrence

32 Droit du commerce international

Lois en matière d'importation et de douanes

Contrôle des exportations, sanctions et listes noires

33 Lois anti-boycott

Détournement

34 Protection et utilisation appropriée des actifs de la Société

34 Propriété intellectuelle et informations confidentielles

35 Qualité et réglementation relatives aux produits BD

36 Environnement, santé et sécurité

37 Exactitude des informations financières et autres

37 Communication avec les médias et les investisseurs

Valeurs de BD

Nous nous respectons, nous collaborons ensemble, nous nous motivons mutuellement et veillons les uns sur les autres

39 L'éthique est la responsabilité de tous

Valeurs de BD

Nous anticipons sur les défis que nous lançent les patients et clients du monde entier et nous y répondons



Introduction

2 Périmètre d'application

Notre règle fondamentale : « NOUS FAISONS CE QUI EST JUSTE »

3 Une condition d'emploi

Aucun engagement d'emploi

Responsabilité personnelle de conformité

Un document évolutif

Absence de représailles





Introduction

Périmètre d'application

Ce Code s'adresse à tous les administrateurs, dirigeants et collaborateurs de BD.

Notre règle fondamentale : « NOUS FAISONS CE QUI EST JUSTE »

BD a pour principe de se conformer aux lois, règles et règlements relatifs à ses affaires dans le monde entier et, en outre, agir à tout moment de manière éthique et honnête. Vous ne devez jamais « supposer » ou « lire entre les lignes » que BD veut vous voir enfreindre une loi ou un règlement, ou agir de façon contraire à l'éthique dans votre travail, même sur la demande ou l'ordre de votre supérieur hiérarchique.

BD est toujours à la recherche de professionnels compétents capables de prendre les bonnes décisions dans des situations difficiles. La façon dont nous conduisons nos affaires et dont nous nous comportons envers les autres définira l'image de BD au plan mondial. Il est donc primordial que BD soit connue pour la qualité de ses produits, l'intégrité de ses employés et son standard élevé de conduite des affaires.

Ceci est particulièrement important pour :

- les patients qui seront traités à l'aide de nos produits,
- les clients que nous servons et les fournisseurs avec lesquels nous traitons,
- l'ensemble de nos collaborateurs à travers le monde,
- les actionnaires qui ont investi leur argent dans notre Société,
- les communautés où nous vivons et où nous travaillons.

BD est une société internationale opérant dans un monde de plus en plus complexe au fil des jours. Décider de ce qui est « juste » n'est pas toujours facile. Les lois et les pratiques commerciales varient d'un pays à l'autre. Le Code de conduite de BD (le « Code ») explique ce que BD attend fondamentalement de chacun de nous dans le monde en termes de comportement professionnel et personnel. Aucun document ne peut décrire chaque problème ou dilemme que vous êtes susceptible de rencontrer dans votre travail. Mais les Valeurs de BD, le présent Code, vos dirigeants et les personnels spécialisés des services des Ressources humaines, juridique et des Affaires réglementaires ou du Bureau de l'éthique, par exemple, devraient vous aider à garder le bon cap.

Ces aspects étant importants, nous avons créé le Bureau de l'éthique pour vous doter d'une ressource spécifique que vous pourrez contacter si vous désirez exprimer vos préoccupations ou demander des conseils. Par ailleurs, BD a également ouvert une **LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE (voir la section « Poser des questions et exprimer ses préoccupations », page 8).**



Introduction

Une condition d'emploi

Tous les administrateurs, dirigeants et employés ont pour responsabilité de se conformer au présent Code. Les administrateurs et les dirigeants concernés détermineront les mesures à prendre en cas de non-respect du Code. En cas de violation par un administrateur ou un dirigeant, la décision incombera au Conseil d'administration. Le respect et l'application des principes énoncés dans ce Code sont des conditions de votre emploi chez BD. Vous ne ferez jamais avancer votre carrière en violant ces principes, mais vous pourrez y mettre un terme. Tout collaborateur qui ne respecte pas les règles de pratique des affaires décrites dans ce Code, ainsi que tout responsable ou superviseur qui tente de sanctionner un collaborateur pour avoir soulevé une question ou essayé de respecter les principes de ce Code, seront passibles de mesures disciplinaires. Ces mesures viseront à dissuader raisonnablement toute mauvaise conduite et à promouvoir le respect des principes énoncés dans ce Code. Elles pourraient inclure des sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement de la personne concernée.

Aucun engagement d'emploi

Aucune disposition de ce Code, des politiques et procédures de l'entreprise ni d'autres communications y afférent (verbales ou écrites) ne constitue ou n'implique une promesse d'embauche ou un contrat de travail pendant une période ou durée déterminée, dans la limite de la loi applicable.

Responsabilité personnelle de conformité

Un comportement éthique va au-delà du simple respect de la loi, mais commence par là. Chacun de nous doit connaître l'essentiel du cadre juridique et réglementaire relatif à son travail car la responsabilité de se conformer aux lois et aux règlements incombe à tout collaborateur et dirigeant de BD. Aucun collaborateur, administrateur ou dirigeant de BD ne doit commettre un acte illégal ou contraire à l'éthique ou ordonner aux autres de commettre un tel acte, quelle qu'en soit la raison.

Un document évolutif

Si vous notez dans ce Code un aspect que vous ne comprenez pas ou que vous pensez qu'un sujet important n'est pas abordé, veuillez en informer la Société de la manière qui vous est la plus facile. Les différents moyens mis à votre disposition sont expliqués dans la section « Poser des questions et exprimer vos préoccupations ». Le présent Code et sa documentation explicative seront mis à jour périodiquement afin de tenir compte des évolutions qui se produiront tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Société.

Absence de représailles

Il est attendu des collaborateurs de BD qu'ils posent toutes les questions ou expriment leurs préoccupations concernant une question juridique ou éthique, ou signalent toute violation de ce Code ou de toute autre politique de la Société, sans craindre d'être sanctionnés ou de perdre leur emploi tant qu'ils agissent de bonne foi. Agir de « bonne foi » ne signifie pas nécessairement avoir raison, mais dire la vérité telle que vous la connaissez ou croyez la connaître. BD interdit toute forme de représailles envers les collaborateurs qui posent des questions ou expriment leurs préoccupations en toute bonne foi. Tout collaborateur de BD qui exerce de telles représailles peut faire l'objet de sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement.



Principes fondamentaux

5 Valeurs de BD

Nous faisons ce qui est juste

Nous prenons notre responsabilité personnelle

Nous anticipons sur les défis que nous lancent les patients et clients du monde entier et nous y répondons

Nous procédons constamment à des innovations et à des améliorations

Nous nous respectons, nous collaborons ensemble, nous nous motivons mutuellement et veillons les uns sur les autres

6 Attentes

Attentes vis-à-vis des collaborateurs

Attentes particulières vis-à-vis des collaborateurs ayant des fonctions d'encadrement

7 Poser des questions et exprimer vos préoccupations

Questions relative à la comptabilité ou à l'audit

8 Bureau de l'éthique et ligne d'assistance téléphonique de BD en matière d'éthique

Application uniforme de ce Code

Informations concernant l'éthique et les politiques associées sur l'Intranet de BD

9 Dispenses et amendements

Formation

Certification périodique



Principes fondamentaux

Valeurs de BD

Nous faisons ce qui est juste

Nous nous engageons à atteindre les plus hauts standards d'excellence dans tout ce que nous faisons : envers nos clients, nos actionnaires, nos communautés et nous-mêmes. Nous sommes fiers de travailler pour une entreprise du secteur de la santé dont les produits et les services améliorent la vie des gens. Nous tirons notre plus grande satisfaction en faisant ce qui est juste, non pas ce qui est opportun. Nous ne sacrifions pas nos principes hautement éthiques sur l'autel de nos objectifs. Nous menons toutes nos affaires d'une manière fiable, honnête et digne de confiance. Nous tenons nos promesses et si nous commettons une erreur, nous la corrigeons.

Nous prenons notre responsabilité personnelle

Il n'est jamais facile de changer et malgré tous nos efforts, tout ne se fera pas sans difficultés. Prendre ses responsabilités signifie assumer ses décisions, même en cas d'erreur, et ne pas tenter de rejeter la responsabilité sur autrui ou de se trouver des excuses. Nous ménageons la réputation de la société comme s'il s'agissait de la nôtre et nous nous efforçons d'utiliser judicieusement le temps et les ressources de l'entreprise. Nous entendons avoir accès aux outils et aux informations nécessaires pour participer à toute décision ayant un impact sur notre réputation tant collective qu'individuelle.

Nous anticipons sur les défis que nous lancent les patients et clients du monde entier et nous y répondons

Il ne suffit pas de répondre aux défis que nous lancent les clients. Nous devons connaître les besoins de nos clients aussi bien qu'eux, sinon mieux, afin de pouvoir nous montrer proactifs. En pensant à nos clients de manière holistique, y compris les patients dont ils s'occupent, nous serons en mesure de mieux les servir et de les aider à relever leurs défis les plus pressants en matière de santé.

Nous procédons constamment à des innovations et à des améliorations

L'innovation n'est pas l'apanage de la recherche et du développement, et de la mise au point de nouveaux produits, tout comme l'amélioration continue ne se limite pas à nos équipes d'exploitation et de fabrication. Il nous revient à tous de rechercher des solutions innovantes aux défis auxquels nous sommes confrontés. Nous ne devons pas nous contenter de ce qui est « assez bien », mais nous efforcer de nous améliorer sans cesse. Nous analysons nos progrès et tirons des leçons des autres et de nous-mêmes sur la façon de procéder de manière plus efficace.

Nous nous respectons, nous collaborons ensemble, nous nous motivons mutuellement et veillons les uns sur les autres

Nous agissons avec respect à l'égard de chaque personne que nous rencontrons. Nous collaborons ensemble et nous nous motivons mutuellement tout en encourageant les meilleures pratiques à travers toute l'organisation. Nous faisons preuve d'honnêteté constructive en exprimant ouvertement nos désaccords et en gérant avec professionnalisme nos différences. Nous nous soucions d'autrui et prônons un environnement de travail tolérant qui valorise, apprécie et encourage la diversité.



Principes fondamentaux

Attentes

Attentes vis-à-vis des collaborateurs

Chaque collaborateur de BD est censé vivre selon les Valeurs de BD. Les collaborateurs sont également tenus d'obéir à ce Code, aux politiques et procédures de BD et à toutes les lois applicables.

Vous êtes encouragés à signaler les situations susceptibles de contrevenir à ce Code, aux politiques et procédures de BD ou aux lois applicables. Cela comprend les situations dans lesquelles on vous demande de commettre des actes illégaux ou illicites. Il est primordial que les collaborateurs comprennent l'importance de toujours « faire ce qui est juste ».

Si vous avez des doutes ou des questions à propos d'une situation particulière, il vous incombe de demander conseil auprès de votre superviseur, du service des Ressources humaines ou du Bureau de l'éthique de BD.

Attentes particulières vis-à-vis des collaborateurs ayant des fonctions d'encadrement

En tant que responsable d'une équipe, vous avez des responsabilités supplémentaires.

Celles-ci incluent :

- mener par l'exemple, tant par vos actes que par vos propos ;
- vous assurer que les collaborateurs sous votre supervision comprennent leurs responsabilités dans le cadre de ce Code, des politiques et procédures de BD et des lois applicables ;
- expliquer ce Code en soulignant l'importance d'un comportement éthique et de la conformité ;
- instaurer un environnement dans lequel les collaborateurs se sentent à l'aise pour poser ou soulever des questions ;
- examiner la conduite des collaborateurs par rapport au Code et aux politiques et procédures de BD lors des évaluations de performances ;
- s'assurer que les collaborateurs comprennent qu'il n'est jamais acceptable d'atteindre des résultats professionnels aux dépens d'une conduite éthique ou conforme au Code, aux politiques et procédures de BD ou aux lois applicables ;
- signaler toute préoccupation ou toute violation que vous suspectez ou dont vous êtes témoin ;
- ne jamais chercher à identifier un collaborateur susceptible d'avoir prêté son concours à une enquête interne ni exercer de représailles contre un collaborateur pour une telle coopération.



Principes fondamentaux

Poser des questions et exprimer vos préoccupations

Sans votre aide, BD ne peut appliquer les principes contenus dans le présent Code. Les situations d'infraction potentielle aux règles d'éthique, aux lois ou à ce Code ne sont pas toujours claires et peuvent nécessiter une prise de décision difficile. De plus, vous pouvez vous poser des questions ou vous trouver dans des situations non évoquées dans ce Code. Si vous pensez avoir été poussé à enfreindre une loi ou avez été témoin de faits qui vous préoccupent, veuillez en avertir BD.

D'une manière générale, vous pouvez vous adresser à votre supérieur hiérarchique, à votre direction locale, au responsable des Ressources humaines, au Bureau de l'éthique de BD ou à n'importe quel dirigeant.

Toute crainte de violation de ce Code par le Président Directeur Général, un dirigeant ou un directeur financier doit être rapidement signalée au Directeur Juridique. Si, après consultation du Président Directeur Général et du Directeur Financier (à condition que ces personnes ne fassent pas l'objet de l'allégation), le Directeur Juridique n'est pas en mesure de résoudre le problème de manière satisfaisante, ou s'il estime qu'il y a eu violation du présent Code, celui-ci transmettra le dossier au Comité d'audit (sauf si l'affaire implique un administrateur ayant des fonctions de direction au sein de la Société, auquel cas elle sera transmise au Comité de gouvernance et de nomination rattaché au Conseil d'administration).

Toute crainte de violation du présent Code par un administrateur n'exerçant pas de fonctions de direction au sein de BD devra être rapidement signalée au Directeur Juridique, qui devra transmettre le dossier dans les meilleurs délais au Comité de gouvernance et de nomination rattaché au Conseil d'administration et au président du Conseil d'administration.

Questions relatives à la comptabilité ou à l'audit

Toute plainte ou préoccupation concernant la comptabilité, une vérification comptable interne ou un audit doit être rapidement signalée au Responsable de l'éthique et/ou au Directeur Juridique. Vous pouvez effectuer cette démarche par courrier adressé à : Director, Ethics, 1 Becton Drive, Franklin Lakes, NJ 07417, ou par téléphone en appelant la ligne d'assistance de BD en matière d'éthique, un service de libre appel indépendant, disponible 7 jours par semaine, 24 heures sur 24. Veuillez consulter la liste de numéros de téléphone de la ligne d'assistance de BD en matière d'éthique figurant à la fin du Code de conduite, indiqués par pays et accompagnés d'instructions de composition. Des services de traduction sont à votre disposition.

Le Responsable de l'éthique et le Directeur Juridique, en concertation avec le service d'audit interne, ouvriront une enquête et rédigeront un rapport. Si le problème ne peut pas être résolu de manière satisfaisante (ou même s'il est résolu, mais qu'il présente une gravité particulière), l'affaire sera signalée au Comité d'audit du Conseil d'administration, conformément aux procédures établies par le Comité d'audit.



Principes fondamentaux

Cas de figure

Aurai-je des ennuis si je signale un problème ?

Non.

Le fait de soulever un problème en toute bonne foi ne vous expose pas à des sanctions disciplinaires. En tant que collaborateur de BD, vous êtes encouragés à signaler toute violation de ce Code, des politiques de BD ou de la loi.

Poser des questions et exprimer vos préoccupations

Bureau de l'éthique et LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE DE BD

Comme indiqué ci-dessus, BD a établi une **LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE**, gérée par un opérateur indépendant et ouverte à tous les collaborateurs du monde entier, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Toutes les requêtes reçues sur cette **LIGNE D'ASSISTANCE** seront transmises au Responsable de l'éthique de BD dans les 24 heures (sauf pour les cas urgents qui seront transmis immédiatement). Le Bureau de l'éthique de BD répondra directement aux requêtes ou transmettra le dossier aux responsables concernés afin que la Société puisse assurer un suivi et une réponse appropriés. Aucune action ne sera prise contre vous pour avoir porté ce type de problème à l'attention de BD, quel que soit son aboutissement. Si vous préférez, vous pouvez soumettre vos préoccupations sans donner votre nom et dans la mesure où la loi applicable l'autorise. Certains pays n'autorisent pas les signalements anonymes ou limitent par ailleurs les types de signalement qui peuvent être soumis via la ligne d'assistance téléphonique en matière d'éthique. Veuillez consulter les lois et réglementations pertinentes dans votre pays.

Veuillez consulter la liste de numéros de téléphone de la ligne d'assistance de BD en matière d'éthique figurant à la fin du Code de conduite, indiqués par pays et accompagnés d'instructions de composition. Des services de traduction sont à votre disposition. Tous les appels demeureront strictement confidentiels. Vous pourrez suivre la progression de votre requête via la **LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE**.

LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE
Ethics_Office@bd.com

BUREAU DE L'ÉTHIQUE DE BD
1 Becton Drive, MC089
Franklin Lakes, NJ 07417

Application uniforme de ce Code

BD reconnaît la nécessité d'appliquer uniformément le présent Code à toutes les personnes concernées. La mise en application de ce Code sera placée sous l'autorité et la responsabilité premières du Directeur Juridique et du Directeur de l'éthique et de la conformité, sous la supervision du Comité d'audit ou du Comité de gouvernance et de nomination rattachés au Conseil d'administration, comme énoncé dans le présent Code.

Informations concernant l'éthique et les politiques associées sur l'Intranet de BD

Le Bureau de l'éthique et de la conformité de BD gère un site sur l'Intranet de BD où vous trouverez des informations plus précises sur les politiques et directives décrites dans le présent Code, notamment des références à des documents plus détaillés sur les politiques de BD, des liens vers d'autres sites traitant des mêmes sujets, ainsi qu'une rubrique « Questions et Réponses » traitant de situations ou préoccupations souvent signalées.



Principes fondamentaux

Poser des questions et exprimer vos préoccupations

Dispenses et amendements

Les amendements au présent Code doivent être approuvés par le Conseil d'administration, à condition toutefois que, sur accord du directeur du Bureau de l'éthique et de la conformité et du Directeur Juridique, l'application de ce Code dans un ou plusieurs pays en dehors des États-Unis puisse faire l'objet d'amendements ou de modifications au plan local selon les circonstances ou exigences du ou des pays concerné(s).

Les dispenses au titre d'une ou de plusieurs dispositions de ce Code afférentes à un(e) employé(e) ou à un groupe d'employé(e)s, ne pourront être accordées que par le directeur du Bureau de l'éthique et de la conformité, sur consultation du Directeur Juridique.

Nonobstant les dispositions précédentes, tout amendement ou toute dispense concernant les dispositions de ce Code afférentes aux dirigeants ou aux directeurs ne pourra être accordé(e) que par le Conseil d'administration ou par un comité autorisé en la matière, et sera promptement porté(e) à l'attention des actionnaires de BD.

Formation

Comme vous pouvez le constater en lisant les informations contenues dans le présent Code, le bon sens et les bonnes intentions ne suffisent pas à garantir un comportement éthique conforme à la loi. C'est pourquoi BD propose à tous ses collaborateurs une formation sur les principes énoncés dans ce Code, et à certains d'entre vous, une formation plus approfondie sur des sujets concernant plus précisément votre travail, tels que les réglementations en matière de droit de la concurrence, de sécurité et d'environnement, de lutte contre la corruption, du travail et de dispositifs médicaux. De plus, BD propose une formation sur la manière d'appliquer certains principes fondamentaux en matière d'éthique pour vous aider à aborder les questions d'éthique dans votre environnement de travail, à en discuter avec des collègues et à les résoudre. Cette formation est disponible via C2C, le système de gestion de la formation de BD, ou par l'intermédiaire de votre service des Ressources humaines.

Nous avons tous un emploi du temps chargé. Mais cette formation ne sera efficace que si vous y participez. Celle-ci vous aidera à mieux comprendre ce qui est attendu de vous et à prendre les bonnes décisions.

Si vous êtes superviseur, il vous incombe de veiller à ce que vos subordonnés directs participent aux séances de formation. Rien ne serait plus faux que de croire que ces formations concernant l'éthique ou le respect des règles en la matière et l'évaluation des performances ne contribuent pas directement aux résultats de la Société. Le non-respect des règles établies dans ce Code pourrait nuire financièrement à BD, faire du tort aux individus et détruire l'un des atouts les plus précieux de BD : sa réputation.

Certification périodique

BD demande que ses collaborateurs suivent une formation annuelle sur ce Code. Dans le cadre de cette formation, les collaborateurs attestent qu'ils comprennent les principes énoncés dans le Code et dans les politiques et procédures de BD qui y sont afférentes, et s'engagent à s'y conformer.

**Nous
faisons
ce qui
est juste**



Conflits d'intérêt

13 Investissements et intérêts financiers

14 Délit d'initiés

Relations d'affaires avec les membres de la famille ou parents proches

15 Emploi extérieur

Participation à des activités civiques et bénévoles

Affiliations extérieures

Opportunités d'affaires



Conflits d'intérêt

Vous devez éviter les conflits d'intérêt. Cela signifie que vous devez éviter les situations dans lesquelles vous pouvez être forcé à choisir entre vos propres intérêts personnels, commerciaux ou financiers et les intérêts de BD.

Voici quelques principes de base pour guider votre conduite à ce sujet :

- Nous agissons toujours au mieux des intérêts de BD.
- Nous ne laissons jamais nos intérêts financiers personnels compromettre ou donner l'impression de compromettre notre loyauté et notre volonté de servir BD au mieux de ses intérêts.
- Nous signalons les conflits potentiels, demandons conseil et agissons avec prudence.

Il arrive parfois que des conflits d'intérêt potentiels ou l'apparence de conflit d'intérêt surviennent en dépit de tous nos efforts. Par exemple, il se peut que votre conjoint(e) soit employé(e) par un concurrent ou qu'un membre de votre famille travaille pour un fournisseur de BD. De telles situations ne sont pas problématiques tant que vous signalez ce conflit d'intérêt potentiel afin que BD puisse être en mesure de décider s'il existe ou non un conflit réel ou potentiel et comment le traiter.

En outre, le Président Directeur Général, ainsi que chaque directeur et responsable financier sont tenus de signaler au Directeur Juridique toute transaction ou relation, directe ou indirecte (liens de parenté, par exemple), susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêt ou à une apparence de conflit d'intérêt, et le Directeur Juridique résoudra le conflit en consultation avec le Président Directeur Général et le Directeur financier (si toutefois ces personnes ne sont pas impliquées dans la transaction ou la relation). Si un tel conflit ne peut être résolu de manière satisfaisante, le cas sera transmis au Comité d'audit du conseil d'administration pour résolution, sauf si le conflit implique un administrateur exerçant des fonctions au sein de la société, auquel cas le dossier sera transmis au Comité de gouvernance et de nomination rattaché au conseil d'administration.

Si un tel conflit d'intérêt (ou l'apparence d'un conflit d'intérêt) implique le Directeur Juridique, celui-ci signalera le conflit au Président Directeur Général et au Directeur financier (à condition toutefois que ces personnes ne soient pas elles-mêmes impliquées dans la transaction ou la relation). Si le Président Directeur Général et le Directeur financier ne sont pas en mesure de résoudre le conflit de manière satisfaisante, le dossier sera transmis au Comité d'audit pour résolution. Si le Président Directeur Général et le Directeur financier sont eux-mêmes impliqués dans la transaction ou la relation, le Directeur Juridique transmettra directement le dossier au Comité d'audit.

Si un tel conflit d'intérêt (ou apparence de conflit d'intérêt) implique un administrateur n'exerçant pas de fonctions de dirigeant au sein de la société, cet administrateur transmettra le cas directement au Comité de gouvernance et de nomination de l'entreprise et au Président du Conseil d'administration.



Conflits d'intérêt

Investissements et intérêts financiers

Vous pouvez investir dans des actions BD. Vous pouvez également investir ou participer à d'autres opérations financières dans d'autres entités (y compris des entreprises publiques ou privées ou autres formes d'organisation) sous certaines conditions.

En règle générale, ni vous (ni aucun membre de votre famille proche) n'êtes autorisé à investir ou à détenir tout autre intérêt financier dans une entité qui :

- fait concurrence à BD ou achète à BD ou distribue ses produits, ou pourrait le faire ;
- fournit ou pourrait fournir des produits ou services à BD ;
- est une co-entreprise ou une société partenaire de BD ou est susceptible de le devenir.

Vous pouvez toutefois investir dans une telle entité dans les cas suivants :

1

Vous investissez par le biais de fonds communs de placement ou d'un instrument similaire, et vous n'influencez pas les décisions d'investissement spécifiques.

-OU-

2

Votre investissement est modeste et constitue une opération courante (c'est-à-dire moins de 1 % des titres en circulation ; votre investissement s'effectue dans le cadre d'une transaction indépendante et à des conditions usuelles et vous ne participez pas et n'influencez pas les affaires de cette entité avec BD ou vous n'avez pas accès à des informations d'initiés concernant ses activités ou ses relations avec BD).

-OU-

3

La direction de la Société décide à l'avance que cet intérêt financier ne porte pas atteinte ou ne semble pas porter atteinte à votre loyauté et à votre volonté de servir au mieux les intérêts de BD.

Vous ne pouvez pas agir en qualité de courtier, commissionnaire ou d'intermédiaire pour le compte d'un tiers traitant avec BD.



Conflits d'intérêt

Délit d'initiés

Vous ne pouvez pas acheter ou vendre des actions BD sur la base d'informations importantes non accessibles au public concernant BD, ni acheter ou vendre des actions de toute autre société sur la base d'informations non communiquées au public et connues de vous en raison de votre emploi chez BD. De plus, vous ne pouvez pas divulguer de telles informations « d'initiés » à quiconque serait susceptible d'en profiter. Ceci inclut les transferts réalisés entre les différents fonds de placement dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise (GSIP).

Ces informations « d'initiés » peuvent concerner par exemple :

- les résultats et les prévisions financières non publiés
- les plans de développement confidentiels
- les projets d'acquisitions ou de cessions
- les décisions internes à venir, positives ou négatives, concernant de nouveaux produits ou émanant d'organismes régulateurs
- la publicité anticipée (favorable ou défavorable)

Toute violation de ces obligations légales pourrait vous exposer au paiement de lourdes amendes et même à des sanctions pénales, y compris à des peines d'emprisonnement. BD a établi des « périodes d'interdiction » spécifiques au cours desquelles la plupart des transactions relatives à l'achat ou à la vente d'actions BD ou à l'exercice de stock options ou de droits à la plus-value d'actions (« SARs ») sont interdites. Tous les collaborateurs sont censés s'y conformer. Si vous avez besoin de conseils à ce sujet, vous devez consulter le Bureau du Secrétaire général.

Vous trouverez une description plus détaillée de ces restrictions dans le document intitulé « Délits d'initiés et transactions sur titres » sur le site Intranet de BD.

Relations d'affaires avec les membres de la famille ou parents proches

Les membres de votre famille ou vos parents proches peuvent travailler pour BD ou avoir des relations d'affaires avec BD.

Dans ce cas, les règles suivantes doivent être respectées :

- Vous ne devez pas superviser ou être impliqué dans le recrutement, la promotion, la rémunération, l'affectation ou l'évaluation de la performance d'un membre de votre famille ou d'un parent proche qui travaille pour BD.
- Vous devez signaler ou transmettre à votre supérieur hiérarchique toute décision afférente à votre domaine de responsabilité qui affecte les relations d'affaires de BD avec une organisation employant un membre de votre famille ou un parent proche.
- Vous ne devez pas divulguer d'informations confidentielles à un membre de votre famille ou un parent proche, ni en recevoir de leur part.
- En cas de nécessité commerciale démontrée, les collaborateurs doivent demander l'approbation du service des Ressources humaines et de la Direction Générale.



Conflits d'intérêt

Emploi extérieur

Vous pouvez travailler à l'extérieur de BD. Cependant :

- Vous ne pouvez pas travailler en qualité de propriétaire, employé ou consultant pour une organisation concurrente de BD, qui achète ou distribue les produits de BD, qui vend à BD, qui possède le statut de partenaire commercial ou de co-entreprise, ou qui est susceptible d'exercer une de ces activités ou un de ces statuts.
- Vos activités extérieures ne doivent pas vous empêcher de consacrer le temps et les efforts nécessaires pour assumer vos responsabilités envers BD et doivent être signalées à l'avance à votre supérieur hiérarchique.
- Vous ne pouvez utiliser ni les installations, ni le personnel, ni les fournitures ou les services de BD dans l'exercice de vos activités extérieures.

Participation à des activités civiques et bénévoles

Vous pouvez participer aux activités civiques et bénévoles de votre choix tant qu'elles ont lieu en dehors de votre temps de travail et avec vos propres moyens et tant qu'elles n'entrent pas en conflit réel ou potentiel avec vos responsabilités en qualité de collaborateur de BD.

Affiliations extérieures

Vous pouvez exercer à l'extérieur de BD des fonctions de dirigeant, d'administrateur ou de responsabilité similaire au profit d'organisations à but lucratif et non lucratif, ainsi qu'au sein d'associations commerciales et professionnelles avec l'accord préalable de la direction concernée.

Opportunités d'affaires

Vous ne pouvez pas profiter pour vous-même ou pour une entité à laquelle vous êtes affilié des opportunités d'affaires survenant à travers l'utilisation des biens ou des informations de BD ou d'un poste au sein de la société. Vous ne pouvez pas utiliser les biens, les informations ou la position de BD à des fins de gain personnel ni entrer en concurrence avec BD. Cela inclut l'exercice d'une activité dans le même domaine que BD ou toute situation par laquelle vous privez BD d'occasions de vente ou d'achat de produits, de services ou autres.

**Nous
procédons
constamment
à des
innovations
et à des
améliorations**



Intégrité au sein de l'entreprise

18 Problèmes sur le lieu de travail

Diversité

Égalité d'accès à l'emploi

Harcèlement

19 Violence sur le lieu de travail

Utilisation des technologies d'information

21 Médias sociaux

Accès à et protection des données personnelles
relatives aux collaborateurs et aux clients

22 Droits de l'homme



Intégrité au sein de l'entreprise

Cas de figure

Je suis affecté(e) à une équipe de projet composée exclusivement d'hommes. Une stagiaire a rejoint l'équipe pour l'été et m'a récemment confié qu'un des membres de l'équipe l'avait invitée à sortir avec lui et lui envoyait fréquemment des textos. Elle voudrait que ce comportement cesse, mais ne souhaite pas mettre son poste de stagiaire en péril. Y a-t-il quoi que ce soit que je puisse faire en son nom ?

Oui.

Vous devez signaler la situation à votre supérieur hiérarchique ou responsable des Ressources humaines, qui prendra alors les mesures nécessaires.

Problèmes sur le lieu de travail

Diversité

À BD, nous accueillons à bras ouverts tous les individus qui composent notre société et le monde que nous servons tout en poursuivant notre mission d'aider chacun à vivre en bonne santé. Notre culture d'intégration fait que nous accueillons des personnes d'appartenance ethnique, de sexe, de religion, d'âge, de personnalité, d'orientation sexuelle, d'apparence et de caractère différents, ainsi que des personnes ayant des opinions, des points de vue, des styles de vie, des idées, des mentalités et des comportements différents. Dans sa quête d'excellence, BD respecte chaque individu et célèbre la richesse de sa diversité. Dans sa recherche constante d'amélioration, BD devient une entreprise de plus en plus innovante grâce à l'échange d'idées et de points de vue différents. Alors que nous nous efforçons d'atteindre notre but commun, nos différences sont l'essence même de notre force.

Égalité d'accès à l'emploi

La politique de BD consiste à assurer l'accès à l'emploi pour tous les candidats et collaborateurs, sans distinction de race, de sexe, d'identité sexuelle, de croyance, de religion, de statut de citoyen, de nationalité d'origine, de handicap, de statut d'ancien combattant, de situation militaire, d'âge, d'ascendance, de situation matrimoniale, de situation de famille, d'orientation affective ou sexuelle, d'informations ou antécédents génétiques, ou de tout autre statut de groupe protégé qui s'applique. Le mauvais traitement ou la discrimination à l'égard d'un collaborateur est inacceptable. Nous attendons également le même comportement de tous les prestataires de BD et des visiteurs qui se rendent dans nos installations. Si vous avez des questions ou préoccupations concernant votre poste ou votre environnement de travail, veuillez consulter votre service de Ressources humaines.

Harcèlement

BD a pour politique l'absence de harcèlement sur le lieu de travail. Nous ne tolérons pas le harcèlement d'un individu en raison de sa race, son sexe, son identité sexuelle, sa croyance, sa religion, son statut de citoyen, sa nationalité d'origine, son handicap, son statut d'ancien combattant, sa situation militaire, son âge, son ascendance, sa situation matrimoniale, sa situation de famille, son orientation affective ou sexuelle, ses informations ou antécédents génétiques, ou tout autre statut de groupe protégé qui s'applique. Le harcèlement par des collègues de travail, des clients, des prestataires, des agents ou autres tiers est interdit. Comme défini dans la politique de BD en la matière, le harcèlement comprend, entre autres, le harcèlement verbal, visuel, physique ou sexuel. Tout collaborateur exerçant une forme quelconque de harcèlement s'expose à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Si vous pensez être l'objet de harcèlement ou avez été témoin du harcèlement d'une autre personne, vous êtes encouragés à le signaler immédiatement à votre supérieur hiérarchique ou au service des Ressources humaines. Vous pouvez également appeler la LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DE BD EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE. Tous les signalements de harcèlement feront l'objet d'une enquête et, le cas échéant, des mesures correctives seront prises pour mettre un terme à cette conduite et empêcher qu'elle ne se reproduise. BD interdit les représailles contre quiconque signale de bonne foi un cas de harcèlement ou coopère à une enquête.



Intégrité au sein de l'entreprise

Problèmes sur le lieu de travail

Violence sur le lieu de travail

BD ne tolérera aucun acte de violence, menace de violence, harcèlement, intimidation ou autre comportement perturbateur sur le lieu de travail.

Les actes ou menaces de violence, le harcèlement, l'intimidation et autres comportements perturbateurs sur le lieu de travail sont interdits. Tous les incidents signalés seront pris au sérieux et traités avec diligence et de manière appropriée. Ce type de comportement peut inclure des déclarations verbales ou écrites, des gestes ou des expressions de menace directe ou indirecte de violence. Les individus commettant de tels actes peuvent être expulsés du lieu de travail et faire l'objet de sanctions disciplinaires (pouvant aller jusqu'au licenciement), de sanctions pénales ou les deux. Les représailles envers les personnes signalant de tels incidents ne seront pas tolérées.

Nous avons besoin de votre coopération pour assurer la sécurité sur le lieu de travail. N'ignorez pas les comportements violents, menaçants, harcelants ou intimidants, ou tout autre comportement perturbateur.

Si vous êtes témoin ou victime d'un tel comportement par qui que ce soit sur un site de BD ou dans le cadre de votre fonction, que l'individu en question soit un collaborateur de BD ou non, vous êtes encouragés à le signaler immédiatement à un superviseur, un directeur, un responsable du service des Ressources Humaines ou de la Sécurité (selon disponibilité). Les collaborateurs à qui sont signalés ces comportements doivent demander conseil auprès des spécialistes au sein du service local de Ressources humaines ou de la Sécurité, selon le cas.

Utilisation des technologies d'information

En vertu de ses politiques en matière de technologies d'information, BD encourage l'utilisation responsable de ses technologies d'information (ordinateurs, réseaux, téléphones, appareils mobiles, messagerie électronique, Internet, etc.) en tant qu'outils professionnels précieux et efficaces. Cependant, lorsque vous utilisez ces outils, il vous incombe de protéger les informations et technologies de BD contre tout risque de perte, de dégradation et d'accès non autorisé. Les directives suivantes s'appliquent à l'utilisation de ces technologies :

Utilisation autorisée : Les technologies d'information de BD ne doivent être utilisées qu'à des fins professionnelles.

Une utilisation personnelle est toutefois autorisée dans une certaine limite et à condition que cette utilisation :

- ne consomme pas plus qu'une quantité minimale de temps et de ressources ;
- ne nuise pas à votre productivité ou à vos exigences de travail, ni à celles de vos collègues ;
- n'interfère pas avec les activités de l'entreprise ;
- n'expose pas BD à des risques de sécurité inacceptables ;
- ne nuise pas à l'image ou à la réputation de BD.

Cette utilisation à titre personnel doit être conforme à toutes les lois en vigueur et aux politiques de BD, notamment à la Politique et aux normes de sécurité de l'information.



Intégrité au sein de l'entreprise

Cas de figure

J'ai besoin d'accéder à distance à mon ordinateur et à mes fichiers. Puis-je utiliser l'un des services dont j'entends la publicité à la radio pour accéder à mon ordinateur ?

Non.

L'utilisation de logiciels d'accès à distance ou de partage de fichiers non autorisés pose un risque de sécurité élevé et constitue une grave violation de la politique et des normes de sécurité de l'information de BD.

Problèmes sur le lieu de travail

Utilisation des technologies d'information

Activités interdites : L'utilisation interdite des technologies d'information de BD peut inclure, mais sans s'y limiter : le harcèlement, le vol, les tentatives d'accès non autorisé aux données ou les tentatives de mise à l'épreuve, de découverte, de contournement ou de violation des mesures de sécurité d'un système ou réseau interne ou externe à BD ; les tentatives d'interception de toute transmission de communications électroniques sans accord préalable, et toute violation de la loi. Par ailleurs, vous ne devez pas transmettre, copier ou stocker des contenus injurieux, obscènes, pornographiques ou sexuellement explicites ou des contenus qui sont ou pourraient être considérés comme dégradants, désobligeants ou insultants ; utiliser des services de messagerie ou de fichiers personnels pour la conduite des affaires de BD ; télécharger ou installer des logiciels non approuvés et accordés sous licence à BD ; télécharger ou stocker des contenus tels que des fichiers musicaux, des vidéos ou des documents en violation des lois sur le droit d'auteur ; utiliser des logiciels de partage de fichiers ou des services de transmission de fichiers externes, d'accès à distance, d'hébergement ou de stockage qui n'ont pas été préalablement approuvés par le service Sécurité de l'information de BD ; vous livrer à des jeux ou autres activités susceptibles d'encombrer le réseau ou d'entraver d'une autre manière les performances du réseau et des systèmes de BD.

Confidentialité : La transmission d'informations confidentielles et/ou privilégiées exige des précautions adéquates. Vous avez le devoir de protéger la confidentialité des communications et informations privilégiées ou confidentielles. La transmission d'informations sensibles doit être limitée aux personnes ayant besoin de connaître celles-ci. Les informations confidentielles et/ou privilégiées ne doivent en aucun cas être publiées sur Internet ou rendues accessibles au-delà des destinataires autorisés à les recevoir et auxquels elles sont adressées. Lorsque vous utilisez les technologies d'information de BD, vous devez protéger la confidentialité des informations importantes et non encore divulguées conformément à la politique de BD relative au délit d'initié.

Déclarations publiques : Aucun(e) publicité dans les médias, page d'accueil Internet, bulletin électronique, courriel ou tout autre support de communication concernant BD ne peut être publié sans l'autorisation préalable du chef de service concerné tel que les services Propriété Intellectuelle, Juridique, Marketing, Médical, Clientèle, Relations avec les investisseurs, Communications d'entreprise et/ou Relations publiques.

Sécurité et rapports d'incidents : Vous devez immédiatement signaler au service de sécurité globale de l'information tous les incidents concernant la sécurité de l'information, les accès non autorisés, les avertissements, les vulnérabilités soupçonnées et autres activités de ce genre.



Intégrité au sein de l'entreprise

Cas de figure

Je viens de lire un article de blogue dans lequel un de nos produits est injustement critiqué. Dois-je répondre par un commentaire afin de rectifier les informations erronées ?

Non.

Il est possible que vous lisiez des articles de forum négatifs ou dépréciatifs à propos de BD ou de nos produits. Évitez d'y répondre, à moins d'être un porte-parole agréé par BD. En revanche, il est important de signaler immédiatement toute contribution à propos de BD ou de nos produits (surtout s'il s'agit de commentaires négatifs ou de plaintes concernant nos produits) au service Communications d'entreprise, à l'adresse social.media@bd.com.

Problèmes sur le lieu de travail

Médias sociaux

BD respecte le droit de ses collaborateurs de recourir aux médias sociaux comme moyens d'expression personnelle, de réseautage et de recherche et dans certains cas, en vue de servir les intérêts de BD. Toutefois, lorsque vous participez à des activités sur une plate-forme de médias sociaux ou prenez part à des conversations en ligne faisant référence à BD (ou à votre relation à BD), vous êtes censé prendre les mesures raisonnables pour vous assurer de ne pas être perçu comme vous exprimant au nom de ou agissant pour le compte de BD. Seuls les porte-paroles expressément désignés, qui ont obtenu une formation et une certification spéciales, sont autorisés à s'exprimer au nom de BD dans les forums de médias sociaux. D'autre part, souvenez-vous que l'ensemble des règles et des politiques de BD applicables aux médias traditionnels (télévision, magazines, journaux, etc.) s'appliquent également aux médias sociaux (Facebook, Twitter, Orkut, Qzone, etc.). Pour plus de précisions à ce sujet, reportez-vous aux directives de BD concernant les médias sociaux.

Accès à et protection des données personnelles relatives aux collaborateurs et aux clients

Dans le cadre de nos affaires, nous sommes amenés à connaître et utiliser divers types d'informations personnelles à propos de nos associés, de nos partenaires commerciaux, de nos clients et des patients. BD s'engage à protéger et maintenir la confidentialité des informations personnelles. Les informations personnelles désignent toute information qui peut être utilisée individuellement ou en association avec d'autres informations accessibles pour identifier un individu, par exemple, noms, adresses, numéros d'identification personnels ou date de naissance, quel que soit le format dans lequel elles sont conservées.

BD doit protéger les informations personnelles de manière responsable en mettant en place des mesures de sécurité conçues pour maintenir la confidentialité, l'intégrité et la précision des informations. BD doit limiter l'accès aux informations personnelles ne les utiliser ou divulguer qu'en cas de besoin légitime, tel que l'administration des programmes de ressources humaines ou pour réaliser une transaction demandée par un client. BD ne doit conserver les informations personnelles que si elles sont nécessaires. BD ne doit fournir des informations personnelles à des tiers que si cela s'avère nécessaire à des fins professionnelles autorisées et légitimes. Dans ce cas, BD doit veiller à ce que le tiers concerné soit tenu par contrat de protéger les informations. La collecte, la maintenance et l'utilisation de ces données à caractère personnel seront conformes aux réglementations en vigueur dans les pays où nous opérons.

BD doit prendre des mesures particulières afin de protéger les informations personnelles relatives à la santé des patients : informations personnelles à propos de leur état physique ou psychologique, services de santé prodigués ou paiement des prestations de santé. BD ne peut utiliser, consulter ou divulguer ce type d'information sur les patients que dans la mesure où BD y a été autorisée par le patient ou son prestataire de services de santé.

BD autorise les individus à bénéficier d'un accès raisonnable à leurs propres informations personnelles. Les associés qui souhaitent avoir accès à leurs informations personnelles doivent contacter leur représentant local des ressources humaines.



Intégrité au sein de l'entreprise

Problèmes sur le lieu de travail

Droits de l'homme

BD estime que toutes les personnes doivent être traitées avec respect et dignité. Nous nous engageons à conduire nos affaires en adéquation avec ce principe et en conformité avec les lois et réglementations en vigueur en matière d'emploi et de droits de l'homme, partout où nous exerçons nos activités.

Dans toutes nos activités :

- nous n'avons pas recours à la main d'œuvre enfantine.
- nous n'avons pas recours à la main d'œuvre forcée, carcérale, soumise, servile ou involontaire.
- nous interdisons les pratiques de recrutement et d'emploi discriminatoires.
- nous interdisons les actes et menaces de violence physique et de harcèlement des collaborateurs.
- nous fournissons à nos collaborateurs un environnement de travail sûr et sain.
- nous soutenons la liberté d'association et les droits des collaborateurs et travailleurs à négocier collectivement.

**Nous
prenons
notre
responsabilité
personnelle**



Intégrité dans les rapports aux autres

- 25** **Traitement équitable, courtoisie dans les affaires et transparence**
- 26** **Relations clients/fournisseurs**
 - Remises, escomptes, crédits et primes
 - 27** Politiques d'achat et relations avec les fournisseurs
 - Dons aux œuvres de bienfaisance et bourses
- 28** **Transactions avec les gouvernements et les fonctionnaires**
 - Loi FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) et autres lois anti-corruption
 - Paiements ou remboursements versés à des fonctionnaires
 - 29** Exactitude des documents comptables
 - 30** Actions des agents et des représentants
 - Activités politiques
 - Contributions aux campagnes politiques
 - Activités de lobbying
 - 31** Impôts, taxes et droits de douane
- 31** **Relations avec nos concurrents**
 - Lois antitrust et de la concurrence
 - Informations sur la concurrence
- 32** **Droit du commerce international**
 - Lois en matière d'importation et de douanes
 - Contrôle des exportations, sanctions et listes noires
 - 33** Lois anti-boycott
 - Détournement
- 34** **Protection et utilisation appropriée des actifs de la Société**
- 34** **Propriété intellectuelle et informations confidentielles**
- 35** **Qualité et réglementation relatives aux produits BD**
- 36** **Environnement, santé et sécurité**
- 37** **Exactitude des informations financières et autres**
- 37** **Communication avec les médias et les investisseurs**



Intégrité dans les rapports aux autres

Traitement équitable, courtoisie dans les affaires et transparence

Vous devez traiter équitablement les clients, débiteurs, fournisseurs, concurrents, le public et tout un chacun, à tout moment et conformément aux pratiques commerciales conformes à la déontologie. Personne n'a le droit de tirer un avantage quelconque d'un tiers de manière déloyale par manipulation, dissimulation, abus d'information privilégiée, déformation de faits matériels ou toute autre pratique déloyale. Aucun paiement inapproprié, sous quelque forme que ce soit, ne sera effectué directement ou indirectement à ou au bénéfice de quiconque dans le but d'obtenir ou de conserver des contrats ou de bénéficier de tout autre avantage. En cas de violation de cette politique, vous vous exposez à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi qu'à des sanctions civiles ou pénales.

BD ne souhaite pas obtenir de marchés par le biais de gestes commerciaux inappropriés. Vous ne devez pas offrir de divertissements ou de cadeaux coûteux aux fournisseurs, clients et autres parties avec lesquelles vous traitez. De même, vous ne devez pas accepter de divertissements ou de cadeaux coûteux de la part de fournisseurs, clients et autres parties avec lesquelles vous traitez. Vous ne devez jamais verser ni accepter de pot-de-vin ou autre somme d'argent illégale. Vous ne devez en aucun cas offrir ou fournir d'objets de valeur, tels que des cadeaux, repas, voyages, divertissements, prestations de conseil ou engagements d'allocutions, donations, subventions, bourses ou parrainages, tant directement que par le biais d'un tiers du type distributeur ou agent, dans le but d'influencer ou de récompenser un client, y compris les professionnels de santé et agents du gouvernement, pour acheter, louer, commander, obtenir, prescrire ou recommander des produits ou services BD.

De nombreux pays dans lesquels la société BD opère possèdent des lois interdisant la corruption, telles que l'U.S. Foreign Corrupt Practices Act et l'U.K. Bribery Act. Bon nombre de ces pays possèdent des lois, règlements et codes commerciaux spéciaux qui régissent spécifiquement les relations entre les entreprises des technologies médicales et les professionnels de la santé. Par exemple, aux États-Unis, il est illicite d'offrir des incitations impropres à des bénéficiaires qui achètent ou recommandent les produits de BD qui sont payés entièrement ou en partie par le biais d'un programme sanitaire gouvernemental. Afin d'assurer le respect de ces lois, BD a adopté un certain nombre de codes sectoriels, notamment le code de déontologie AdvaMed aux États-Unis et le Code de pratique éthique des affaires de l'UE. Certaines lois et réglementations exigent également que BD rende publics certains paiements faits à des professionnels de la santé, et les collaborateurs doivent respecter les politiques et procédures de la Société pertinentes, telles que la Politique en matière de transparence commerciale.



Intégrité dans les rapports aux autres

Relations clients/fournisseurs

Dans les pays du monde, les lois, les réglementations et les usages industriels locaux peuvent être différents. La direction locale BD est donc responsable d'établir des directives locales relatives aux repas, divertissements, transports, hébergements et cadeaux. **Néanmoins, les règles fondamentales suivantes s'appliquent à nos relations avec tous nos clients et fournisseurs à travers le monde :**

Vous devez refuser poliment toute offre de cadeau inapproprié ou rendre poliment tout cadeau inapproprié que vous recevez, et ce, en expliquant la politique de la Société. Si le fait de rendre un cadeau est contraire aux usages locaux, vous devrez transmettre le cadeau à BD qui en fera don à une œuvre de bienfaisance, et vous devrez aviser le donneur de votre geste en expliquant la politique de la Société.

- Nous achetons et vendons nos produits et services uniquement sur des critères de qualité, de performance et de prix.
- Nous respectons les restrictions imposées par les lois et les politiques en matière de gestes commerciaux, qui s'appliquent à notre entreprise ainsi qu'aux personnes et organisations avec lesquelles nous traitons.
- Des cadeaux ne doivent jamais être offerts en vue d'influencer ou de donner l'impression d'influencer des décisions d'affaires.
- Les dons en espèces ou équivalents ne doivent jamais être offerts ou acceptés. Vous ne devez jamais accepter un cadeau inapproprié ou un avantage personnel en raison de votre position au sein de BD.
- Dans la mesure où ce Code et les directives locales le permettent, tous les gestes commerciaux doivent être modestes, raisonnables et conformes aux usages locaux. Les divertissements de nature sexuelle ne sont jamais tolérés.

Remises, escomptes, crédits et primes

Des remises, escomptes, crédits et primes peuvent être accordés aux clients tant que :

- ceux-ci sont licites, raisonnables, justifiés au regard du droit de la concurrence, documentés et accordés à l'entité d'origine mentionnée dans le contrat ou sur la facture ;
- ceux-ci sont effectués uniquement dans le pays où l'entité bénéficiaire exerce son activité ;
- aucun paiement n'est effectué individuellement à des dirigeants, des employés ou mandataires de l'entité ; ces précautions sont nécessaires pour assurer, entre autres, la conformité aux réglementations fiscales ou relatives aux contrôles des changes. De plus, aux États-Unis, certains escomptes et remises doivent être déclarés, et d'autres peuvent être illicites, en vertu de la réglementation Safe Harbor de Medicare, qui a été entérinée pour décourager la fraude dans le cas de remboursements des soins de santé par l'État.

Ces précautions ne doivent faire l'objet d'aucune exception de votre part, sauf si vous avez obtenu l'autorisation préalable du service juridique.



Intégrité dans les rapports aux autres

Relations clients/fournisseurs

Politiques d'achat et relations avec les fournisseurs

Nous traitons avec de nombreux fournisseurs. Notre politique est de traiter équitablement les fournisseurs et de les sélectionner sur la base du prix, de la qualité, de la performance et de la capacité de leurs produits ou services, y compris des conditions générales, afin de répondre aux besoins de BD dans l'intérêt général.

Ceci signifie que vous devez :

- éviter les conflits d'intérêts, réels ou perçus, lorsque vous sélectionnez des fournisseurs ou traitez avec ces derniers ;
- toujours suivre les politiques internes applicables ;
- rejeter les accords secrets (tels que l'engagement de ne pas traiter avec un autre fournisseur) ;
- ne jamais accepter un pot-de-vin ou un dessous de table ;
- protéger comme il se doit les informations confidentielles de BD ainsi que celles des fournisseurs ;
- ne jamais utiliser des fournisseurs comme intermédiaires pour le versement de paiements interdits par ce Code ou la loi applicable ;
- veiller à communiquer aux fournisseurs les attentes de BD à leur égard.

Seules des relations fondées exclusivement sur le mérite nous aideront à maintenir la qualité de ces relations—et celle de nos produits.

Dons aux œuvres de bienfaisance et bourses

BD finance les initiatives qui encouragent la collaboration, créent de nouvelles opportunités d'innovation et favorisent le partage des informations. BD soutient la communauté sans but lucratif en fournissant des ressources financières. BD effectue des contributions en espèces et des dons de produits ainsi que d'autres services non financiers auprès d'organisations répondant à certains critères et ce à des fins caritatives, pédagogiques et de recherche.

Les initiatives à caractère caritatif comprennent des programmes qui viennent répondre à des besoins non satisfaits en matière de santé et qui soutiennent les organismes sans but lucratif (I.R.S. 501©(3-6)) ayant principalement une mission de bienfaisance ou philanthropique. Dans le cadre de son engagement pour la responsabilité sociale, BD soutient ses collaborateurs engagés à titre personnel dans des services associatifs ou des organismes caritatifs.

Les bourses soutiennent d'une part la recherche médicale indépendante qui apporte de précieuses informations scientifiques, améliore les soins cliniques et mène à l'élaboration de nouveaux traitements prometteurs, à l'accès amélioré aux soins de santé et à d'autres avantages pour les patients, et d'autre part, financent l'avancement de la formation médicale continue ou l'éducation du public concernant les thèmes importants de la santé.

Les dons aux œuvres de bienfaisance et l'octroi de bourses ne peuvent avoir pour dessein d'inciter un client ou un fournisseur de soins de santé à titre de récompense ou en échange de la recommandation, de la prescription, de la commande ou de l'achat de produits BD, ou pour influencer le statut d'un produit dans la liste de médicaments remboursables ou pour obtenir un engagement à le faire. Aucun don ni aucune bourse ne peut être accordé à des fournisseurs de soins de santé individuels pour toute fin que ce soit. BD ne peut inviter de fournisseurs de soins de santé, ni payer ces derniers pour le faire, à participer à des événements ou activités financés par un don ou une bourse. Les dons à des œuvres de bienfaisance ainsi que les bourses doivent être documentés de manière appropriée et être conformes aux politiques de BD ainsi qu'aux lois, règlements et usages industriels locaux applicables.

Pour demander conseil à ce sujet, veuillez consulter le service juridique.



Intégrité dans les rapports aux autres

Transactions avec les gouvernements et les fonctionnaires

On ne traite pas avec des fonctionnaires comme on le fait avec des entités privées, que l'État soit client, fournisseur ou organe régulateur. Aux États-Unis par exemple, le gouvernement fédéral exige la communication de données détaillées sur les prix lors de la mise en concurrence pour certains types de marchés, ce que les clients du secteur privé n'exigent pas. Oublier de donner ces informations exactes, complètes et à jour peut exposer BD et les individus concernés à de lourdes sanctions. N'oubliez pas de contacter le service des marchés publics ou le service juridique de BD avant de passer un marché public avec l'administration fédérale.

Les gestes commerciaux ou les divertissements qui peuvent sembler appropriés lorsque vous traitez avec des entités privées, comme le règlement de notes de déjeuner ou de dîner, ne sont pas appropriés ou licites lorsque vous traitez avec un fonctionnaire (au niveau local, de l'État, au niveau fédéral, ou même international). Il va de soi que les cadeaux et les gestes commerciaux inappropriés envers des entités privées le sont également pour des fonctionnaires. Dans les pays autres que les États-Unis, les lois, les réglementations et les usages industriels locaux peuvent être différents. La direction locale BD est responsable d'établir des directives locales en ce qui concerne les repas, divertissements, déplacements, hébergements, cadeaux, accords de consultation et soutiens à la formation, et ce, conformément à ces exigences locales.

Nous n'offrons pas, directement ou par le biais d'intermédiaires, de l'argent, de faveurs ou d'opportunités d'emploi ni quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire pour obtenir des renseignements confidentiels ou des informations sur la concurrence, ou pour influencer ou récompenser une décision officielle.

Loi FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) et autres lois anti-corruption

La loi américaine FCPA (Foreign Corrupt Practices Act) rend illicite le fait qu'une société américaine telle que BD ou l'un(e) de ses filiales, sociétés affiliées, employés, agents ou représentants, verse ou propose de verser de l'argent ou tout autre type de pot-de-vin à un fonctionnaire dans le monde aux fins d'obtenir ou de protéger des marchés ou un avantage commercial. D'autres lois anti-corruption interdisent d'offrir ou de verser de l'argent ou toute autre forme de pot-de-vin à des entités commerciales partout dans le monde, dans le but que celles-ci contreviennent à leurs responsabilités professionnelles ou procurent à BD un avantage commercial inapproprié. Ceci s'applique qu'il s'agisse d'un paiement effectué directement par un employé ou par l'intermédiaire d'une personne non employée par BD. La loi FCPA et d'autres lois anti-corruption interdisent également la création de situations où l'on ignore délibérément les paiements illicites, par exemple, donner de l'argent à un tiers ou à un intermédiaire en lui interdisant de révéler à qui cet argent est destiné. Souvent, ce type de paiement est également illicite dans les pays où le pot-de-vin a été payé ou accepté.

Paiements ou remboursements versés à des fonctionnaires

Vous ne devez jamais proposer de l'argent, des faveurs ou des biens de valeur à un fonctionnaire pour influencer ou récompenser une décision officielle, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers. Pour la passation des marchés avec le gouvernement fédéral des États-Unis, les règlements exigent que les employés qui participent à la préparation ou à la soumission d'une offre certifient qu'ils **a)** ne discutent et ne discuteront pas ou n'offrent et n'offriront pas un emploi futur à un fonctionnaire chargé de la passation des marchés ; **b)** n'offrent ou n'offriront pas, ne donnent et ne donneront pas ou ne promettent et ne promettront pas quoi que ce soit de valeur à un fonctionnaire chargé de la passation des marchés, et **c)** ne demandent et ne demanderont pas ou n'obtiennent et n'obtiendront pas du gouvernement des informations confidentielles sur la concurrence ou des renseignements sur la sélection de ses fournisseurs ou ne divulguent et ne divulgueront pas de tels renseignements à une personne étrangère au service.



Intégrité dans les rapports aux autres

Transactions avec les gouvernements et les fonctionnaires

Paiements ou remboursements versés à des fonctionnaires

Si quelqu'un sollicite de l'argent, des faveurs ou quoi que ce soit de valeur auprès de vous au nom d'un fonctionnaire dans le but d'influencer ou de récompenser une décision officielle, que ce soit directement ou via un intermédiaire, vous devez signaler l'incident immédiatement à la direction générale de l'entité concernée.

- Le terme « fonctionnaire » a une connotation générale selon la loi américaine et la plupart des lois locales régissant la corruption dans le secteur public. En général, il se rapporte à tout employé ou représentant de la fonction publique, élu ou candidat, ou employé d'une entreprise propriété de l'État, bien placé pour influencer une décision opérationnelle ou réglementaire affectant BD ou toute personne ou organisation affiliée à la Société. Cela concerne les employés d'hôpitaux, d'universités publics et d'ONG (organisations non gouvernementales).
- Vous pouvez payer ou rembourser des fonctionnaires non américains pour des frais de repas, de divertissement, de déplacement ou d'hébergement liés à la promotion de produits ou à l'exécution de contrats, mais à condition que cela soit autorisé par la loi américaine et les lois locales et s'inscrive dans le cadre de la politique locale.
- Dans le cadre d'interactions avec des fonctionnaires non américains, vous devez respecter les « Règles de la route » anti-corruption de BD.
- Les fonctionnaires du gouvernement fédéral des États-Unis étant couverts par la Loi sur l'intégrité dans la passation des marchés (Procurement Integrity Act), les remboursements doivent être coordonnés avec le Bureau local de déontologie fédérale. Ces paiements et remboursements doivent être approuvés au préalable par le service juridique de BD et, le cas échéant, par le Bureau d'éthique de l'entité ou de l'agence fédérale concernée.
- Vous pouvez, dans des circonstances très limitées, répondre aux demandes exprimées par des fonctionnaires consistant à verser de petites sommes pour « faciliter » une formalité administrative indispensable courante (traitement des demandes de permis, délivrance de permis de conduire, visas, passeports ou dédouanement, par exemple). En règle générale, BD ne le permet pas.

Vous pouvez effectuer de tels « petits paiements » seulement si :

1. le paiement est approuvé par le **Directeur Juridique et le Président Directeur Général**, est nécessaire à la protection des intérêts de BD et est licite au regard de la loi en vigueur ;
2. le type et le montant du paiement reflètent les habitudes locales ;
3. la transaction est correctement enregistrée dans la comptabilité de la Société, en indiquant en particulier le montant du paiement, ainsi que le nom et le titre du bénéficiaire ;
4. si possible une pré-autorisation est transmise par écrit, sauf si les circonstances ne le permettent pas.

Exactitude des documents comptables

En vertu de la FCPA et d'autres lois anti-corruption, BD doit tenir une comptabilité comprenant des documents comptables précis et exacts. Ceci signifie que même pour des petits paiements à effectuer, les entrées comptables doivent refléter la nature, le montant et la finalité réels de la dépense. Ceci signifie également que vous ne devez jamais créer une « caisse noire » ou toute autre caisse en espèces qui n'apparaît pas dans la comptabilité de BD.



Intégrité dans les rapports aux autres

Cas de figure

Vous avez prévu un déjeuner d'affaires avec un client employé par un hôpital public. Le repas sera modeste et entièrement consacré à des fins professionnelles. Le client arrive au restaurant accompagné de son épouse, qui ne détient aucun rôle dans cette affaire. Pouvez-vous régler son repas ?

Non.

Alors que le repas avec ce client peut être professionnellement justifié et conforme aux directives locales, la présence de son épouse, en revanche, ne l'est pas.

Transactions avec les gouvernements et les fonctionnaires

Actions des agents et des représentants

Vous devez faire preuve de diligence afin d'éviter tout paiement inapproprié à des fonctionnaires ou agents publics par des agents ou représentants de BD.

- Vous devez vérifier les antécédents et les qualifications des agents et représentants chargés de vendre et de distribuer des produits BD. Cette vérification doit couvrir la réputation de l'organisation et de ses dirigeants en matière de pratiques déontologiques des affaires et la présence de tout lien (financier, familial ou autre) avec des fonctionnaires.
- Vous devez exiger des agents et représentants, par contrat écrit, le respect de toutes les prescriptions légales applicables et politiques de la société, y compris nos règles en matière d'éthique des affaires lors des transactions qu'ils effectuent au nom de BD. Ce contrat doit être approuvé par le service juridique.
- La direction de l'entité BD concernée devra, en consultation avec le service juridique, enquêter sur toute transaction ou tout arrangement inhabituel tel que des niveaux exceptionnels de commissions, des demandes de paiement dans une autre monnaie ou dans un pays tiers, ou des remboursements de dépenses mal définies ou mal documentées, et ce afin d'assurer que la finalité de l'opération est légitime et de vérifier l'adéquation des mesures de contrôle visant à éviter des paiements irréguliers.

Activités politiques

BD soutient le droit personnel de chaque collaborateur de participer à la vie politique. Les collaborateurs de BD peuvent consacrer à titre personnel du temps et de l'argent au processus politique. Toutefois, ces activités ou contributions ne peuvent (1) être exprimées ou laisser sous-entendre qu'elles sont effectuées au nom de BD ni (2) être effectuées par un collaborateur dans l'exercice de ses fonctions.

Contributions aux campagnes politiques

BD interdit l'utilisation des fonds ou des biens de la Société pour soutenir des candidats, des partis politiques, des scrutins ou des campagnes de référendum, sauf exception approuvée par le Président Directeur Général et le Directeur Juridique. En cas d'approbation d'une telle exception, celle-ci peut uniquement être accordée sans considération des affiliations ou opinions politiques personnelles des collaborateurs individuels de BD. Par ailleurs, les collaborateurs de BD ne peuvent utiliser les ressources de la Société pour promouvoir leurs opinions politiques personnelles, ni certaines causes ou certains candidats, et la Société ne remboursera pas, que ce soit directement ou indirectement, toute contribution ou dépense en lien à une activité politique personnelle.

Aux États-Unis, les collaborateurs de BD qui répondent aux critères requis et qui le désirent peuvent également participer au Comité d'action politique BD (« BDPAC ») qui soutient les candidats fédéraux conformément aux dispositions des règlements du BDPAC.

Activités de lobbying

BD exerce des activités de représentation pour faire avancer les objectifs de la Société et non pas les préférences politiques personnelles de ses collaborateurs. Certains collaborateurs autorisés, tels que les membres de l'équipe chargée des politiques publiques et des relations avec les gouvernements dans le monde entier (PPGR, BD Worldwide Public Policy and Government Relations) peuvent exercer des activités de lobbying et de représentation pour le compte de la Société, en conformité avec les lois et réglementations applicables. Les collaborateurs non autorisés à exercer des activités de lobbying ou de représentation en matière de législation, de réglementation ou de politique publique ne peuvent exercer ce type d'activité au nom de BD sans l'autorisation expresse du Directeur Juridique de la Société. Au besoin, nous signalons toutes les activités de lobbying et de représentation aux autorités concernées.



Intégrité dans les rapports aux autres

Cas de figure

Nous venons de recruter un employé ayant récemment travaillé pour l'un de nos concurrents. Puis-je lui demander de fournir des informations concernant son ancienne entreprise ?

Adressez-vous au service juridique avant de demander à l'employé quoi que ce soit au sujet de l'entreprise d'un ancien employeur. Ne demandez jamais à l'ancien employé d'un concurrent de fournir des informations que cette personne est légalement tenue de ne pas révéler. Cela concerne notamment les secrets industriels et commerciaux, ou autres informations confidentielles de nos concurrents.

Transactions avec les gouvernements et les fonctionnaires

Impôts, taxes et droits de douane

Nous respectons et nous nous conformons aux lois des divers pays où nous opérons en ce qui concerne la fiscalité applicable aux activités de la Société et les droits de douane liés aux activités d'importation et d'exportation. Nous nous conformons aux exigences de tenue des comptes afin de soutenir nos activités commerciales, y compris les accords de libre échange, les remboursements de douane, ainsi que les décisions exécutoires de classement, d'évaluation et de concession de licences. Nous acceptons la responsabilité personnelle de déclarer et de payer tous les impôts et toutes les taxes associées à nos emplois et aux revenus de BD.

Relations avec nos concurrents

La concurrence est au cœur des affaires. BD participe à la concurrence en fabriquant des produits de grande qualité, en les vendant à un prix raisonnable et en procurant de la valeur ajoutée à ses clients. Comme énoncé dans la politique BD de conformité aux lois antitrust et sur la concurrence, BD a pour principe de se conformer pleinement aux lois antitrust et relatives à la concurrence des États-Unis et de chaque pays où les lois s'appliquent à nos activités.

Lois antitrust et de la concurrence

BD doit respecter les lois antitrust et de la concurrence en vigueur à travers le monde. Ces lois exigent que les entreprises se fassent concurrence de manière loyale. Elles interdisent les ententes entre concurrents visant à restreindre le commerce ou à réduire la concurrence, **comme les accords qui :**

- fixent, stabilisent ou contrôlent les prix ;
- limitent les niveaux de production ou la vente de produits ;
- répartissent les clients ou les territoires géographiques ; ou
- boycottent certains fournisseurs ou clients.

La plupart des lois antitrust et relatives à la concurrence interdisent également l'exploitation d'une position dominante sur le marché pour éliminer la concurrence. Ces lois ne sont pas exactement les mêmes dans le monde. C'est pourquoi vous devez participer à la formation qui sera périodiquement offerte aux collaborateurs susceptibles d'en avoir besoin. Si vous ne savez pas exactement si une action soulève des problèmes au regard de ces lois, vous devez en premier lieu prendre conseil auprès du service juridique de la Société.

Informations sur la concurrence

En matière de concurrence, il est primordial de savoir ce que votre concurrent est en train de faire. Bien qu'il soit important de connaître vos concurrents et votre secteur d'activité, **vous devez toujours respecter ces règles :**

- Aucune méthode illégale (intrusion ou vol, par exemple) ne doit être utilisée.
- Aucune information considérée ou identifiée comme étant confidentielle ne doit être acceptée sans que la partie propriétaire en soit informée et sans autorisation spécifique de la Société.
- Aucune méthode frauduleuse ou malhonnête ne doit être utilisée.
- Les anciens employés de concurrents ne doivent pas être recrutés dans le but d'avoir accès aux informations confidentielles de leur employeur précédent.

Pour plus de conseils dans ce domaine, adressez-vous au service juridique.



Intégrité dans les rapports aux autres

Droit du commerce international

BD s'engage à veiller au respect des lois applicables en matière d'importation, d'exportation, de réexportation et de détournement de ses produits, composants, biens, services et données techniques, y compris les lois en matière d'importation et de douanes, les contrôles à l'exportation, les sanctions, les listes noires, les lois anti-boycott et le détournement des produits. BD opère dans le monde entier et les lois d'un pays peuvent s'appliquer à des transactions ou activités qui ont lieu ailleurs. Tout non-respect des lois internationales peut exposer BD et ses employés à des sanctions civiles ou pénales, y compris la suspension ou la suppression des privilèges commerciaux.

Les lois suivantes régissent les transactions et les activités tant aux États-Unis qu'ailleurs et de ce fait encadrent la conduite des collaborateurs et des représentants de BD à l'intérieur comme à l'extérieur des États-Unis :

Lois en matière d'importation et de douanes

Les lois en matière d'importation et de douanes applicables tant aux transactions internes qu'avec des tiers exigent que BD obtienne avec précision la catégorie, la valeur et le pays d'origine de toutes ses importations. En tant que société importatrice, BD doit être en mesure de démontrer qu'elle a pris les mesures raisonnables pour assurer la conformité de ses importations à toutes les lois applicables.

Qu'est-ce qu'une importation ? L'entrée dans un pays d'objets matériels ou immatériels provenant d'un autre pays.

Qu'est-ce qu'une exportation ? L'envoi d'objets matériels ou immatériels d'un pays vers un autre. Cela s'applique quels que soient la catégorie d'objet (par ex., des biens tels que des produits médicaux, des services tels que l'installation, la maintenance et la réparation, ou des informations techniques telles que des logiciels) et le mode de transport (par ex., courrier, messagerie par porteur ou téléchargement depuis un site Web).

Contrôle des exportations, sanctions et listes noires

Les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays ont imposé des sanctions et des limites au commerce qui interdisent les activités et transactions avec, dans ou impliquant certains pays en particulier, leurs ressortissants et d'autres entités et individus désignés. En particulier, toutes les activités impliquant certains pays sanctionnés doivent être examinées par le service juridique. Outre les lois relatives aux sanctions, des lois sur le contrôle des exportations régissent l'exportation et la réexportation de marchandises, services et technologies vers certaines destinations et certains utilisateurs finaux et à des fins d'utilisation particulières. Ces restrictions prévoient notamment l'interdiction de relations avec des individus et entités figurant sur certaines listes noires, comme par exemple, les organisations terroristes ou les trafiquants de drogues connus. Elles concernent également les activités connexes telles que l'installation et la prestation de services et s'appliquent souvent quel que soit le type de produit ou le lieu d'origine. BD n'exporte pas ou ne vend pas de produits sans l'autorisation appropriée du service juridique. Certaines autorisations, notifications ou licences gouvernementales peuvent aussi être exigées.



Intégrité dans les rapports aux autres

Droit du commerce international

Lois anti-boycott

En tant que société établie aux États-Unis, toutes nos opérations, y compris celles de nos filiales étrangères, doivent être conformes aux lois anti-boycott américaines, lesquelles interdisent d'une manière générale la participation à des boycotts internationaux non sanctionnés par le gouvernement des États-Unis, notamment le boycott d'Israël par la Ligue arabe. Ces dispositions ont une portée vaste et complexe et interdisent par exemple : (1) d'accepter de ne pas faire affaire avec certaines parties ; (2) de fournir des informations sur les relations d'affaires avec certaines parties ; (3) de payer, d'honorer ou de confirmer des lettres de crédit comportant des clauses de boycott et (4) de discriminer contre, ou de fournir des informations sur des individus ou des sociétés sur le fondement de la race, la religion, le sexe, l'origine nationale ou la nationalité. De plus, dans certaines circonstances, même la réception d'une demande de participation à un boycott doit être signalée au gouvernement des États-Unis. Compte tenu de la complexité des lois anti-boycott, toutes les demandes de cette nature doivent être immédiatement transmises au service juridique.

Détournement

La politique de conformité commerciale de BD interdit le détournement des produits BD, qui a lieu lorsqu'un client, un distributeur ou un agent fait des déclarations mensongères en ce qui concerne la filière commerciale, le pays, la région ou l'utilisation pour laquelle les marchandises achetées seront utilisées ou revendues (par exemple, déclarer que les produits seront vendus en Amérique latine alors qu'ils le seront aux États-Unis). Le détournement entrave la conformité réglementaire en interférant avec la capacité de suivre l'acheminement de nos produits et d'assurer la conformité aux exigences d'exportation et à d'autres exigences juridiques.

BD a adopté des procédures internes assurant la conformité aux lois commerciales internationales. Veuillez contacter le service juridique de BD pour demander conseil chaque fois que : (1) vous avez des questions concernant la conformité en matière d'importation et de douanes ; (2) vous songez à vous engager dans une transaction qui peut être soumise aux lois relatives au contrôle des exportations, aux sanctions économiques ou aux listes noires ; (3) l'on vous demande d'appliquer un boycott ; ou (4) vous apprenez le détournement de produits BD.



Intégrité dans les rapports aux autres

Cas de figure

Se réjouissant du lancement d'un nouveau produit sur lequel il avait travaillé, un ingénieur en recherche et développement de la Société a communiqué à des membres de sa famille et à des amis des renseignements non publics concernant ce produit.

L'ingénieur a indûment divulgué des informations non publiques.

Protection et utilisation appropriée des actifs de la Société

La protection des actifs de BD contre la perte, le vol ou autre utilisation malveillante est la responsabilité de chaque employé, administrateur ou dirigeant de la Société. La perte, le vol ou l'utilisation malveillante des actifs de BD a un impact direct sur notre rentabilité, et doit être signalé à un superviseur/responsable de service ou au service juridique.

Excepté dans les cas où une autorisation appropriée est obtenue, les équipements, véhicules et fournitures de BD ne doivent servir exclusivement qu'à l'exercice de nos activités et être utilisés strictement en conformité avec les politiques de BD.

Propriété intellectuelle et informations confidentielles

Chacun de nous a la responsabilité d'assurer que les actifs de la Société, y compris les informations confidentielles, ne sont utilisés que dans le cadre des activités de BD. Vous ne devez pas utiliser les installations, matériels, équipements ou services de BD à d'autres fins que celles de nos activités, sans y avoir été autorisé.

Les « actifs » couvrent plus que les immeubles et les bureaux. La plupart des informations que vous concevez ou générez dans le cadre de votre travail constituent des biens de valeur qui appartiennent à BD. Ces informations incluent les données techniques, stratégiques, financières, relatives à l'emploi, ainsi que les projets de développement, documents, bases de données ou dessins. Qu'elles soient stockées sur des supports électroniques ou autres, nos informations confidentielles doivent être protégées avec le plus grand soin.

Vous ne devez pas partager les informations qui appartiennent à BD avec d'autres personnes, pas plus que les informations confidentielles qui vous sont communiquées par des tiers, y compris par vos collaborateurs, sauf si cette communication est justifiée par un motif professionnel légitime. La divulgation non autorisée d'une information peut lui faire perdre sa valeur et donner un avantage déloyal à d'autres personnes en dehors de BD. N'oubliez pas non plus que toute divulgation non délibérée (par exemple, par le biais de conversations indiscrettes dans un avion, un ascenseur, les toilettes, un restaurant ou d'autres lieux publics) peut tout autant faire du tort à BD. Toutes les informations appartenant à BD doivent être maintenues dans la plus stricte confidentialité, sauf lorsque la divulgation est autorisée par BD ou exigée par la loi.

De la même manière que nous attachons de l'importance à et protégeons nos informations exclusives et nos secrets commerciaux, notre politique entend également respecter la propriété intellectuelle d'autrui. Nous respectons les brevets, les droits d'auteur, les marques, les secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers et nous veillons si nécessaire à obtenir les licences appropriées afin d'éviter la violation de ces droits lors de la conduite de nos affaires. Nous ne tolérons pas le plagiat et ne publions pas de documents sans mention de leur source.

Certains d'entre vous avez rejoint BD après avoir travaillé pour d'autres sociétés et il se peut que certains d'entre vous soient amenés, au cours de leur carrière, à quitter BD pour travailler ailleurs. Si vous quittez BD, vous ne pouvez pas emporter d'informations confidentielles de BD et les divulguer à votre nouvel employeur. De même, vous ne devez pas révéler à BD des informations confidentielles appartenant à un précédent employeur.

Au cas où des problèmes se poseraient dans ce domaine, veuillez demander conseil au service juridique.



Intégrité dans les rapports aux autres

Cas de figure

Je sais que BD a procédé cette année à la modification d'un de nos produits médicaux, mais je ne suis pas sûr que les agences de réglementation concernées en aient été avisées. Que dois-je faire ?

BD est censée se conformer à la réglementation exigeant de communiquer aux agences concernées toute modification de la conception d'un produit dans les pays où nous commercialisons et vendons nos produits. Adressez-vous au responsable de votre service local des Affaires réglementaires pour demander conseil.

Qualité et réglementation relatives aux produits BD

En notre qualité de fournisseur de diagnostics, de dispositifs médicaux, de médicaments injectables et de technologies de perfusion, un aspect important de la responsabilité personnelle des collaborateurs de BD est de s'assurer que chacun d'entre nous connaisse et respecte toutes les règles applicables à nos fonctions respectives. De nombreux produits fabriqués et vendus par BD sont utilisés pour le diagnostic et le traitement de patients dans le monde entier. Pour assurer un bon diagnostic et un traitement approprié, ces produits doivent être médicalement sûrs et efficaces pour l'utilisation envisagée. Le Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques (Food and Drug Administration, FDA) et des agences similaires dans d'autres pays et régions ont établi des critères visant à assurer la sécurité et l'efficacité des produits médicaux. Ces critères ont force de loi dans la majorité des pays ; les agences de réglementation chargées de leur application sont reconnues par le grand public pour la protection de la santé de la population. BD commercialise et vend ses produits dans le monde entier et les collaborateurs sont tenus de connaître et de respecter les lois, réglementations et politiques internes qui régissent nos produits et services médicaux.

BD a toujours compté la qualité de gestion et la qualité de ses produits parmi ses valeurs les plus importantes, de même que le strict respect des réglementations et la prévention des infractions à la réglementation.

Nos collaborateurs veillent à la sécurité, à la qualité de nos produits et au respect des réglementations en :

- respectant les pratiques réglementaires et les bonnes pratiques généralement acceptées en matière industrielle, clinique et pharmaceutique, ainsi que les exigences de contrôle de la qualité ;
- effectuant des essais cliniques des produits conformément aux normes réglementaires et d'éthique ; formulant des indications exactes concernant les produits sur la base de tests et d'essais cliniques, le cas échéant ;
- veillant à la véracité, l'exactitude et l'intégrité de toutes les informations que nous enregistrons en interne ou que nous soumettons aux pouvoirs publics.
- procédant à l'enregistrement correct de tous les produits selon les besoins.
- assurant l'étiquetage, la publicité et la promotion en bonne et due forme de nos produits ; en n'encourageant en aucun cas l'utilisation des produits d'une manière non indiquée sur l'étiquette ou non approuvée.
- signalant les réclamations, les événements indésirables et autres indicateurs de problèmes potentiels, et en prenant rapidement les mesures correctives appropriées.

La non-conformité aux exigences de qualité des produits peut nuire au patient et exposer BD et vous-même à de lourdes sanctions civiles et pénales, voire à des peines d'emprisonnement. Si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet, veuillez contacter la direction du Contrôle de la qualité ou le service des Affaires réglementaires ou, le cas échéant, votre responsable régional en charge de la réglementation ou de la qualité.



Intégrité dans les rapports aux autres

Cas de figure

Je travaille dans un petit établissement et je sais qu'il existe un problème de sécurité dont la résolution pourrait être très coûteuse. Dois-je le signaler ?

Oui.

Protéger la santé, la sécurité et l'environnement est une priorité. Chaque collaborateur a l'obligation de signaler le problème avant qu'un accident ne se produise. Si vous décelez un risque pour la sécurité, informez-en immédiatement votre supérieur hiérarchique, un représentant local de la sécurité ou le Bureau de l'éthique.

Environnement, santé et sécurité

Nos pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont profondément ancrées dans nos Valeurs fondamentales.

BD a pour responsabilité l'excellente gestion de l'environnement et d'offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sain et sûr. Chaque collaborateur de BD contribue à atteindre ces objectifs en respectant les réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que les normes internes suivantes. Cela inclut le signalement des accidents de travail, des rejets dans l'environnement ou de toute situation pouvant poser un risque d'accident ou de rejet.

Ces objectifs sont soulignés dans notre Politique interne en matière de sécurité et d'environnement par laquelle nous nous engageons à :

- fournir un lieu de travail sain et sûr ;
- respecter au minimum les lois et réglementations en vigueur et établir nos propres normes là où la réglementation laisse à désirer ou n'existe pas ;
- réduire au minimum l'utilisation et le rejet de substances dangereuses et promouvoir le recyclage des ressources.

Nous nous attachons également à réduire l'impact de nos activités sur l'environnement dès lors que chacune de nos décisions aura pour effet, tout bien considéré, d'améliorer le bien-être environnemental, humain et social de nos collaborateurs et des gens que nous servons.

Nos collaborateurs doivent activement prendre part au maintien d'un lieu de travail sans risque et dont l'impact est minimal sur l'environnement. Nous assurons des formations et réalisons des évaluations systématiques en vue d'identifier et d'endiguer les risques potentiels. Nous communiquons nos attentes à nos prestataires, fournisseurs et autres partenaires afin d'accentuer cette responsabilité commune.

La primauté de la santé et de la sécurité des individus et de la protection de l'environnement constitue l'un des piliers sur lequel repose l'excellente qualité d'un lieu de travail. Cela reflète un respect envers les personnes et notre monde naturel, respect auquel BD s'engage. Ce respect se manifeste par un climat de travail dans lequel nos collaborateurs peuvent exprimer ouvertement leurs suggestions, préoccupations et idées en ce qui concerne l'amélioration de leur lieu de travail.

Nos activités sont censées respecter ou surpasser les réglementations en vigueur partout où nous opérons et nous nous rendons régulièrement sur nos sites afin d'évaluer ces activités. Nous utilisons des systèmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité pour nous aider à atteindre ces objectifs ; les performances de plusieurs sites BD en la matière leur ont même valu une reconnaissance d'excellence externe, dont témoignent les certifications 14001 et 18001 obtenues par la Société.

Nous nous sommes fixés des objectifs d'amélioration de nos performances en matière de sécurité et de réduction de notre utilisation des ressources naturelles et de notre production de déchets. Nous œuvrons à réduire notre consommation d'eau, d'énergie et de matières premières à travers toute notre chaîne d'approvisionnement et à éliminer de nos produits les matériaux préoccupants.

Nous communiquons nos attentes en matière sociale et environnementale à l'ensemble de nos fournisseurs et avons établi des directives de durabilité à l'échelle de toute l'entreprise pour les produits et services que nous fournissons.



Intégrité dans les rapports aux autres

Cas de figure

Un directeur commercial a estimé qu'il n'atteindrait pas ses chiffres cibles pour le mois. Pour combler l'écart, il a fait appel aux services d'un entrepôt externe pour la réception des produits, puis a enregistré les livraisons à l'entrepôt en tant que ventes.

Le directeur commercial a falsifié les documents financiers.

Exactitude des informations financières et autres

Dans le cadre de notre travail, chacun de nous est amené à enregistrer ou préparer toutes sortes d'informations : rapports financiers, documents comptables, plans de développement, dossiers réglementaires, registres de contrôle de la qualité, états de dépenses, etc. Nombreux sont ceux qui, au sein ou en dehors de BD, se fient à la véracité et à l'exactitude de ces documents, y compris nos auditeurs indépendants, vos collègues, nos actionnaires, des agences gouvernementales et nos communautés.

BD a mis en place des procédures comptables en vue de protéger les actifs de la Société et d'assurer l'exactitude et la fiabilité de ses rapports financiers afin qu'ils puissent être examinés par des auditeurs indépendants. Nous pouvons avoir également l'obligation de présenter des informations non financières exactes tout aussi importantes aux organismes de réglementation, aux investisseurs et à d'autres entités. Vous ne devez pas, et aucun collègue n'est censé vous demander de, dévier de l'engagement pris par BD de fournir des informations nécessaires de façon fiable et exacte.

Nos rapports et documents enregistrés ou transmis à la Commission des opérations de bourse des États-Unis (U.S. Securities and Exchange Commission) et les informations divulguées dans nos autres communications doivent être justes, complètes, correctes, pertinentes et compréhensibles. La Politique de BD en matière de divulgation des informations contient également certaines restrictions en ce qui concerne les personnes autorisées à divulguer l'information au nom de BD auprès de la communauté financière, ainsi que les conditions de cette divulgation. Un exemplaire de cette politique de divulgation est disponible sur le site Intranet de BD.

Communication avec les médias et les investisseurs

La réputation de BD repose sur la diffusion auprès du public d'informations exactes, pertinentes et cohérentes. Ceci concerne les médias (journalistes de presse écrite, télévision, Internet ou radio, journalistes spécialisés, etc.), les actionnaires, les investisseurs et la communauté financière. Seuls certains collaborateurs sont autorisés par BD à s'exprimer auprès de ces individus. Parce qu'il est important de répondre efficacement et en temps et en heure aux demandes de renseignements émanant de l'extérieur, toutes ces demandes doivent être transmises au service de BD concerné. Les collaborateurs ne doivent pas chercher à répondre aux demandes de renseignements émanant de l'extérieur.

Toute demande de renseignements émanant d'investisseurs, d'analystes ou de la communauté financière doit être relayée au service Relations avec les investisseurs. Les questions émanant des médias doivent être immédiatement transmises au service Communications d'entreprise.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux directives du service Communications d'entreprise.

**Nous nous
respectons,
nous
collaborons
ensemble,
nous nous
motivons
mutuellement
et veillons
les uns sur
les autres**



L'éthique est la responsabilité de tous

Connaissez vos responsabilités

- Valeurs de BD
- Code de conduite de BD
- Exigences légales

Tous les collaborateurs sont censés connaître nos Valeurs fondamentales, les dispositions de ce Code et toutes les autres politiques internes, ainsi que les exigences légales propres à leurs rôles et responsabilités.

Obtenez une assistance et demandez conseil auprès de :

- votre superviseur
- le service des Ressources humaines
- l'équipe de direction locale
- le Bureau de l'éthique de BD

Si vous avez besoin de conseils et d'assistance, parlez-en à vos collègues de travail, à vos responsables, aux spécialistes concernés comme les membres des services Qualité et RH ou le Bureau de l'éthique. Par ailleurs, un interlocuteur local (ou plusieurs) a été désigné dans plusieurs de nos entreprises et ce, à travers le monde, pour vous prêter assistance en la matière.

Guidez par l'exemple

Nous sommes tous des leaders dans ce domaine. Les gens se fieront à nos actes, non pas à nos propos.

Numéros de téléphone de la ligne d'assistance de BD (Service de libre appel international)

Les numéros de la ligne d'assistance indiqués ci-dessous peuvent être composés directement. Lorsque deux numéros sont indiqués pour un pays, chaque numéro correspond à un prestataire de service téléphonique local dans ce pays. En règle générale, un seul de ces numéros fonctionnera pour chaque appelant et ce dernier doit choisir celui qui correspond au format utilisé par son opérateur local.

Pays	Numéro ITFS
Afrique du Sud	0800-98-8816
Argentine	0800-444-6698
Australie	1-800-097-503
Brésil	0800-892-1905
Canada	800-821-5452
Chine	TBD
Corée du Sud	00308-13-2757
Espagne	900-98-1178
États-Unis	800-821-5452
Finlande	0800-9-15705
France	0800-90-3032
Hong Kong	800-96-6297
Hongrie	06-800-20-406
Italie	800-788492
Japon	0066-33-830437 00531-11-0211 0034-800-600088
Malaisie	1-800-81-6495
Mexique	001-855-312-8683
Norvège	800-11688
Pays-Bas	TBD
Pologne	0-0-800-151-0013
Portugal	800-8-11289
Porto Rico	800-821-5452
République Tchèque	800-142-458
Singapour	800-110-1958
Royaume-Uni	0808-234-5440

Numéros de téléphone de la ligne d'assistance de BD (accès direct)

Pour appeler un numéro en accès direct et se connecter au réseau AT&T, les appelants doivent composer en premier le numéro d'accès de leur pays. Ils doivent ensuite composer le numéro de la ligne d'assistance en libre appel. Le service en accès direct ne sera pas nécessairement disponible partout dans un pays. Veuillez noter que les numéros d'accès AT&T changent périodiquement. Pour obtenir les informations les plus récentes sur les codes d'accès internationaux, consultez le site Web d'AT&T à l'adresse <http://www.business.att.com/bt/access.isp>.

Pays	Numéro d'accès AT&T	Numéro de la ligne d'assistance en libre appel
Allemagne	0-800-225-5288 49	855-209-1582
Arabie saoudite	1-800-10 966	855-209-1582
Autriche	0-800-200-288 43	855-209-1582
Bangladesh	157-0011 880	855-209-1582
Belgique	0-800-100-10 32	855-209-1582
Bosnie-Herzégovine	Les appelants peuvent composer le numéro en libre appel en contactant un opérateur et en demandant de passer un appel international en PCV	704-552-8173
Chili	800-360-311 56 (ENTEL)	855-209-1582
	800-360-312 56 (ENTEL espagnol)	855-209-1582
	800-800-288 56 (Telefonica)	855-209-1582
	800-225-288 56 (Telmex – 800)	855-209-1582
Colombie	01-800-911-0010 57	855-209-1582
	01-800-911-0011 57 (espagnol)	855-209-1582
Costa Rica	800-228-8288 506 (anglais)	855-209-1582
	800-228-8288 (espagnol)	855-209-1582
Croatie	0800-220-111 385	855-209-1582
Danemark	800-100-10 45	855-209-1582
Émirats arabes unis	8000-021 971	855-209-1582
	8000-555-66 971	855-209-1582
Ghana	Service suspendu	704-552-8173
Grèce	00-800-1311 30	855-209-1582
Inde	000-117 91	855-209-1582
Indonésie	001-801-10 62	855-209-1582
Irlande	1-800-550-000 353	855-209-1582
	00-800-222-55288 353 (UIFN)	855-209-1582
Kenya	0-201-602-020 254	855-209-1582
Luxembourg	800-201-11 352	855-209-1582
Micronésie	288-691 Yap 350	855-209-1582
Nouvelle-Zélande	000 911 64	855-209-1582
Pakistan	00-800-01-001 92	855-209-1582

Numéros de téléphone de la ligne d'assistance de BD en matière d'éthique (accès direct) (suite)

Pays	Numéro d'accès AT&T	Numéro de la ligne d'assistance en libre appel
Pérou	0-800-70-088 51 (Americatel)	855-209-1582
	0-800-50-288 51 (Telephonica)	855-209-1582
	0-800-50-000 51 (Telephonica-espagnol)	855-209-1582
Philippines	105-11 63 (Bayan)	855-209-1582
	105-11 63 (Digitel)	855-209-1582
	105-11 63 (Globe)	855-209-1582
	105-11 63 (Option 2)	855-209-1582
	105-11 63 (Philcom)	855-209-1582
	1010-5511-00 63 (PLDT)	855-209-1582
	105-11 63 (Smart)	855-209-1582
République dominicaine	Les appelants peuvent composer le numéro en libre appel en contactant un opérateur et en demandant de passer un appel international en PCV	704-552-8173
Russie	8^10-800-110-1011 7	855-209-1582
	363-2400 7 (Moscou)	855-209-1582
	8^495-363-2400 7 (en dehors de Moscou)	855-209-1582
	8^812-363-2400 7 (en dehors de Saint-Pétersbourg)	855-209-1582
	363-2400 7 (Saint-Pétersbourg)	855-209-1582
Slovaquie	0-800-000-101 421	855-209-1582
Suède	020-799-111 46	855-209-1582
Suisse	0-800-890011 41	855-209-1582
Taiïwan	00-801-102-880 886	855-209-1582
Thaïlande	001-999-111-11 66	855-209-1582
	1-800-0001-33 66 (nouveau)	855-209-1582
Turquie	0811-288-0001 90	855-209-1582
Vietnam	1-228-0288 84 (VNPT)	855-209-1582
	1-201-0288 84 (Viettel)	855-209-1582
Zambie	Service suspendu	855-209-1582

**Nous
anticipons
sur les
défis que nous
lancent les
patients
et clients
du monde
entier et nous
y répondons**

Code de conduite de BD



Exprimez vos **préoccupations**. Posez des **questions**. Demandez **conseil**.

www.bd.com